



Analyse de la situation

Un inventaire est dressé de toutes les offres et prestations présentes sur le territoire communal en faveur de l'enfance et la jeunesse et des recommandations sont formulées par l'UNICEF.



Ateliers participatifs

Les opinions, besoins, préoccupations et envies des enfants et des jeunes sont récoltés et analysés.



Plan d'action

Une série de mesures concrètes répondant aux avis et recommandations est élaborée conjointement par les différents services de la Ville et validée par la Municipalité.



Évaluation

Lors d'une visite, l'entier du processus est évalué par une personne experte qui transmet ses conclusions à l'UNICEF.



Obtention du label

La Ville obtient la certification « Commune amie des enfants » et dispose de quatre ans pour mettre en œuvre les actions décidées. Un renouvellement du label est possible si toutes les étapes sont reconduites.